



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 5613

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la négociation de vente du train à grande vitesse à la Corée du Sud. S'il est toujours difficile d'exporter des produits de haute technologie sans être obligé de les faire en partie fabriquer par l'acheteur et d'apprendre à celui-ci quelques-uns des secrets qui ont fait l'excellence de ce produit, il est important d'encadrer ce transfert de technologie. Il demande quelles mesures seront mises en œuvre pour poursuivre la modernisation du TGV Français afin de conserver l'avance acquise sur de probables concurrents comme pourraient l'être, au début du XXI^e siècle, des groupes coreens tels que Daewo ou Hyundai et à quel stade se trouve l'élaboration d'un train à grande vitesse de troisième génération, et est-il inscrit dans la politique à moyen terme de la SNCF.

Texte de la réponse

La probable commande par la Corée d'équipements TGV pour la ligne Seoul-Pusan ne devrait pas compromettre les chances de la France sur les différents marchés potentiels. En effet, dans ce contrat, s'il est prévu notamment que la France cède à la Corée une partie de sa technologie TGV, avec liberté pour celle-ci de produire et d'exporter librement en Asie les équipements de type TGV que les Coreens seraient eux-mêmes amenés à produire dans la suite, ceci ne devrait pas se faire avant dix ans compte tenu du temps nécessaire à un tel transfert de technologie. Avant la fin de ce délai, la technologie TGV NG (nouvelle génération), développée en France par GEC-Alstom, devrait conserver à la France une certaine avance en matière de trains à grande vitesse, et la perspective de voir les Coreens proposer du matériel de type TGV ne devrait pas nuire aux intérêts français. La technologie TGV NG a en effet pour objectif de mettre sur le marché des TGV à un ou deux niveaux, roulant à 350 kilomètres/heure sur les lignes nouvelles, et aptes à circuler sur les différents réseaux européens avec un niveau de bruit ne dépassant pas (à cette vitesse) celui de l'actuel TGV Paris-Lille roulant à 300 kilomètres/heure. Elle répond au besoin de joindre de très grandes métropoles distantes de 300 à 1 000 kilomètres, avec des flux élevés de voyageurs. Dans la compétition très serrée qui se joue entre la France, l'Allemagne et le Japon pour diffuser leurs systèmes de train à grande vitesse dans les grands pays, un des enjeux du contrat coreen est de faire de la technologie TGV un des standards du marché, ce qui profitera très généralement à l'industrie française et à son image de marque. Au-delà, c'est la mise en place d'une véritable coopération industrielle entre la France et la Corée qui devrait résulter de ce contrat, coopération qui devrait profiter aux deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5613

Rubrique : Matériels ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2880

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1280